

Diaporama de la CME du 8 février 2022

La CME a rendu hommage au **P^f Ronan ROUSSEL**, chef du service de diabétologie-endocrinologie-nutrition de Bichat, décédé accidentellement le 30 janvier 2022 à l'âge de 51 ans.

1. Informations du président de la CME

- **Doyens**
 - Le **P^f Didier SAMUEL**, doyen de la faculté de médecine Paris-Saclay, a été élu le 4 février à la présidence de la conférence des doyens de CHU.
 - Le **P^f Bruno RIOU**, doyen de la faculté de médecine Sorbonne-Université, a été réélu à l'unanimité président de la conférence des doyens d'Île-de-France le 7 février, et le **P^f Jean-Louis BEAUDEUX**, doyen de la faculté de pharmacie de l'Université de Paris a été réélu à l'unanimité vice-président.
- **M^{me} Laëtitia BUFFET** est nommée directrice générale adjointe de l'AP-HP en remplacement de M. Pierre-Emmanuel LECERF. **M. Didier FRANDJI**, directeur des finances, est nommé directeur du groupe hospitalo-universitaires (GHU) Paris-Centre. **M^{me} Hélène OPPETIT**, directrice des ressources humaines médicales, quitte l'AP-HP pour le CHU de Reims et sera prochainement remplacée.
- **Évaluation des départements médico-universitaires (DMU)**

Le groupe *ad hoc* de la CME (**composition**) chargé de l'évaluation des DMU (**CME du 11 janvier 2022**) et présidé par le P^f Bahram BODAGHI a tenu une première réunion le 28 janvier, suivie d'un séminaire d'une journée en visio-conférence le samedi 12 février, au cours duquel il a auditionné les directeurs, présidents de CME locale et doyens de deux groupes hospitalo-universitaires (GHU Paris-Nord et Paris-Saclay), des cadres paramédicaux, ainsi que les inter-collégiales, collégiales ou syndicats des médecins, des chirurgiens, des biologistes, de la radiologie et de la gériatrie. À l'issue de ces échanges particulièrement riches, le groupe travaille à la finalisation d'un questionnaire qui sera envoyé d'ici fin février aux personnels médicaux. La direction générale a souhaité de son côté animer sur le sujet un groupe de personnels paramédicaux (auquel des médecins du groupe *ad hoc* participeront), tandis que les GHU ont pour la plupart entamé une démarche d'évaluation locale.
- **Déontologie**

Le directeur général, le président de la CME et le vice-président doyen du directoire ont saisi le collège de déontologie de l'AP-HP afin de réfléchir à la rédaction d'une charte de lutte contre la désinformation médicale (**lettre de saisine**).

2. Bilan et projets du comité de liaison en alimentation et nutrition (CLAN) (P^f Agathe RAYNAUD-SIMON) (**diaporama**)

La dénutrition est fréquente à l'hôpital et source de risques importants. La mise en œuvre d'une politique nutritionnelle conforme aux recommandations est donc particulièrement importante. C'est le but du programme d'action présenté par le P^f Agathe RAYNAUD-SIMON, présidente du CLAN de l'AP-HP, organisé autour de quatre axes principaux : la qualité de l'offre alimentaire et nutritionnelle, le développement d'unités transversales de diététique et nutrition, la rédaction de protocoles de coopération diététiciens-médecins et la création d'une plateforme de formation.

3. Point sur la mise en œuvre de la réforme du statut des contractuels (P^f Jean-Damien RICARD, M^{me} Hélène OPPETIT) (**diaporama**)

Les **textes** d'application de **l'ordonnance du 17 mars 2021** visant à favoriser l'attractivité des carrières hospitalières ont paru au Journal officiel du 6 février 2022. Destinée notamment à permettre un accès plus rapide à la titularisation, la réforme créant un statut unique des contractuels donne plus de liberté aux établissements pour fixer leur rémunération. Elle comporte donc aussi des risques importants :

- de concurrence par les salaires, qui appelle une régulation de l'offre de soins par la tutelle régionale ;

- de diminution du nombre de postes puisque, pour augmenter les salaires des contractuels, il faudra en diminuer le nombre : l'enjeu est particulièrement important à l'AP-HP où leur nombre est bien plus élevé que dans les autres établissements publics (41 % de contractuels à l'AP-HP contre 28 % dans les autres CHU) ;
- de cohésion des équipes au sein desquelles coexisteront des praticiens aux salaires différents.

La sous-commission *Vie hospitalière et attractivité* (CVHA) soumettra à la CME du 8 mars une proposition de cadrage de la mise en œuvre de cette réforme à l'AP-HP.

4. Orientations de la direction générale concernant l'attractivité pour les personnels infirmiers (M. Martin HIRSCH) (diaporama)

En réponse à la [déclaration du président](#) lors de la [CME du 11 janvier 2022](#), le directeur général a fait le point sur la mise en œuvre du [projet social 2021-2025](#) et sur les travaux en cours, parmi lesquels trois répondent plus directement aux débats de la CME du 11 janvier :

- s'appuyer sur l'évaluation des DMU pour simplifier les circuits de décision et rapprocher en tant que de besoin les lieux de décision des équipes de soins ;
- engager un travail spécifique sur l'attractivité du travail de nuit ;
- s'appuyer sur l'évaluation de la charge de travail pour renforcer les services soumis aux plus fortes contraintes.

5. Nouvelle charte informatique de l'AP-HP (P^r Hubert DUCOU LE POINTE, M^{me} Donatienne BLIN) (charte)

Suite aux remarques émises par la [CME 11 janvier 2022](#), M^{me} Donatienne BLIN, déléguée à la protection des données, et le P^r Hubert DUCOU LE POINTE, président de la sous-commission [Numérique](#), ont retravaillé sur la charte informatique et permis à la CME de lui donner un avis favorable à l'unanimité.

Les objectifs de la nouvelle charte informatique sont :

- de présenter les conditions d'accès et d'utilisation des ressources informatiques ;
- d'alerter les utilisateurs sur les sanctions encourues, notamment en cas d'accès illégitime ;
- de sensibiliser les utilisateurs sur l'importance de la sécurité et de la confidentialité.

6. Avis sur deux protocoles de coopération médico-infirmière

Après consultation des collégiales et experts concernés, et examen par le comité de pilotage ([représentants de la CME](#)), la CME a approuvé :

- à l'unanimité des voix exprimées et une abstention, le protocole « **Surveillance et adaptation du traitement anticoagulant de patients sous anti-vitamine K, en présentiel ou en télésurveillance** » ([protocole](#)), sur le rapport du D^r Georges ESTÉPHAN, après prise en compte des modifications demandées lors de la [CME du 11 janvier 2022](#) ;
- à l'unanimité des voix exprimées et trois abstentions, le protocole « **Utilisation d'un échographe par l'infirmier ou le manipulateur d'électroradiologie médicale pour le repérage par écho-guidage des veines ou artères des membres supérieurs et inférieurs** » ([diaporama](#), [protocole](#)), sur le rapport du P^r Hubert DUCOU LE POINTE.

La prochaine réunion de la CME aura lieu le 8 mars 2022, précédée du bureau le 22 février.

P^r Rémi SALOMON, le 18 février 2022